

Décision 93-D-14 du 18 mai 1993

relative à des pratiques de la société des
Pompes funèbres du Sud-Est (Roblot) à
Cannes et dans les communes limitrophes

Posted on: 28 mai 1993 |

Présentation de la décision

Lire

le texte intégral de la décision

88.57 Ko